

Consultation citoyenne « Europe et Education » **Bruxelles, le 17 octobre 2018**

Orateurs : Mme Valérie Gomez-Bassac, M. Jean Arthuis, Mme Claire Morel,

Rapporteuse : Mme Catherine Daguet-Babich

Animateurs Tables rondes : Mme Claire Genta, Mme Marie-Laure Lulé, M. Amory Lumumba, Mme Claire Morel, M. Jérémie Requies, Mme Lucy Swan, Mme Pauline Tawil

Nombre de participants : 30

Rapport sur les consultations citoyennes pour l'Europe,

Mme Valérie Gomez-Bassac, Députée à l'Assemblée Nationale,
Conseil d'orientation des Consultations Citoyennes

Un rapport d'information a été déposé par la Commission des Affaires Européennes, groupe de travail « Conventions démocratiques pour la refondation de l'Europe » présidé par M. Herbillon, député LR, et rapporté par Mme Gomez-Bassac, députée La REM. Ce rapport est le fruit de 300 auditions dans 5 états membres à la rencontre des syndicats étudiants, syndicats professionnels, élus, panel très représentatif de la diversité des citoyens pour savoir ce qu'ils attendaient de l'Europe, ce qu'il était possible de mettre en œuvre pour donner envie de s'engager pour l'Europe et de se sentir citoyen européen. Suite à ces auditions, le rapport a été établi.

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/europe/rap-info/i0482/\(index\)/rapports-information](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/europe/rap-info/i0482/(index)/rapports-information)

Des propositions ont été émises et soumises au Président de la République. Ces propositions ont été reprises par le Ministère des Affaires européennes. Une charte a été signée avec les 27 Etats membres afin que chacun d'entre eux organise des consultations citoyennes. Cela a donné lieu à plusieurs événements labellisés. Aujourd'hui, 1.000 consultations ont eu lieu en France et plus de 600 restitutions sont déposées sur le site « Quelle est votre Europe ? ».

<https://www.quelleestvotreeurope.fr/>

Un citoyen ou une association peuvent organiser les consultations. Mme Gomez-Bassac a organisé des consultations citoyennes à Pole Emploi dans le Var, ou sur les plages par exemple, parce qu'il faut parler de l'Europe, ailleurs et autrement. Cela a été l'enjeu de toute la démarche qui a été menée.

A l'Université de Sceaux, des consultations citoyennes ont été organisées : soit sur des thématiques comme l'enseignement, la défense, l'agriculture ou alors des consultations très larges « Quelle est votre Europe ? » Chacun doit pouvoir s'exprimer. Il faut être à l'écoute des eurosceptiques et des euro réfractaires afin qu'il y ait une implication plus forte de chacun d'entre nous, surtout lorsqu'on constate l'ampleur prise par les mouvements extrémistes et populistes dans différents états.

Pour obtenir la labellisation, comme c'est le cas aujourd'hui, la consultation doit être Trans partisane, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas être estampillée La Rem, LR ou autre. La qualité de trans partisane doit être garantie et il faut s'engager à restituer. La restitution est l'essence de la consultation.

Les consultations citoyennes se termineront le 30 octobre 2018. La restitution pour la France devrait être faite le 14 novembre et la restitution européenne en fin d'année. Deux comités ont été mis en place par le Ministère, un comité d'orientation et un comité de surveillance qui sont là pour s'assurer

que les consultations sont mises en place respectent la charte et garantissent le caractère transpartisan.

Aujourd'hui, tout le monde a envie de parler d'Europe. Le Brexit, alors que cela a pu faire peur, a créé un effet inverse. Les gens disent « Je suis dans l'union européenne et je veux rester dans l'Union européenne », ce qui est rassurant. Toutefois, il faut faire attention car tout est fragile et finalement, ce qui manque, ce sont des vrais projets européens.

L'Union européenne repose sur des valeurs que nous connaissons tous et nous a permis de rester en paix. Notre Union européenne était économique et peut-être manquait-il une ambition politique. Aujourd'hui, nous menons des politiques européennes en matière de migration, de défense mais il faut aller plus loin avec de vrais projets européens qui nous permettent de nous souder davantage et que nous puissions avancer ensemble.

Il est important de parler de l'Union européenne autrement, c'est-à-dire l'Europe de la Culture, l'Europe sociale, Erasmus qui a été une belle réussite. C'est une responsabilité collective de continuer dans ce sens. Ce sera difficile, il faudra prendre des mesures nécessaires pour que le budget européen soit plus important. Si on veut mener des actions, il faut se donner les moyens de le faire. Le but des consultations citoyennes est d'écouter et encourager les individus à s'impliquer davantage dans l'Europe. Il faut donner envie aux médias de parler de l'Union européenne. Il faut croire en l'Union européenne. Mme Gomez-Bassac reste à notre disposition pour parler du rapport et des consultations citoyennes.

<p>Mobilité des apprentis en Europe, M. Jean Arthuis, Député européen, Représentant spécial pour l'apprentissage</p>

M. Jean Arthuis remercie Mme Valérie Gomez-Bassac des explications données sur le déroulement des consultations citoyennes.

Président de la commission des budgets, qui représente 1 % du PIB européen, M. Arthuis a été sensible au problème de chômage des jeunes en Europe. Il a constaté que les états, dans lesquels une tradition d'apprentissage est enracinée dans la culture économique et sociale, n'ont pratiquement pas de chômage. Il a constaté qu'Erasmus permet à des jeunes qui vont en mobilité d'acquiescer confiance en eux-mêmes, d'élargir leur horizon et le constat a été fait que, dans leur vie professionnelle, ils sont moins vulnérables au risque de chômage que ceux qui ne sont pas membres de la génération Erasmus.

La question s'est donc posée « Que peut-on faire pour coupler Erasmus et apprentissage ? »

Les apprentis peuvent bénéficier de bourses Erasmus pour un séjour de 15 jours. Il est important qu'un jeune puisse être immergé dans un pays qui n'est pas son pays d'origine, qu'il sorte de sa zone de confort habituelle et se donne les moyens de pratiquer une langue étrangère. Au collège, une heure de cours de langue anglaise est dispensée chaque semaine. Or, un apprenti reçoit une heure d'Anglais par mois.

Une opération expérimentale a été montée sous forme de projet pilote en partenariat avec les centres de formations d'apprentis et des partenaires comme « les compagnons du devoir ». Deux centres de formation d'apprentis, situés dans 2 pays différents, qui conviennent d'envoyer les apprentis en formation pendant au moins 6 mois, seront aidés et les jeunes recevront une bourse Erasmus.

L'apprentissage est à la fois un contrat de formation et un contrat de travail, et dépend de la Commission européenne de la DG EMPL (emploi, affaires sociales et inclusion) mais aussi de la DG EAC (éducation, jeunesse, sport et culture). L'opération a démarré et les obstacles à la mobilité ont été rapidement identifiés. L'expérimentation était en souffrance lorsque M. Macron a été élu Président de la République française, ayant dans son projet l'Erasmus des apprentis. Mme Penicot a été chargée de désigner un parlementaire qui fasse rapport de ce qui pourrait être entrepris pour lever les freins. M. Arthuis a été missionné et son rapport a été rendu public en janvier 2018.

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_arthuis_-_18_janvier.pdf

Le premier frein était d'ordre juridique. En effet, le contrat d'apprentissage est un contrat de travail. Dans le droit français, les clauses du contrat ne pouvaient pas être suspendues. L'apprenti partait quinze jours rémunérés, quinze jours qui correspondaient à des moments de scolarité. Si l'apprenti part 6 mois, le maître d'apprentissage doit continuer à le rémunérer ce qui pouvait être un frein à la mobilité. En cas d'accident, alors que l'apprenti n'était plus sous son contrôle, c'était pourtant le maître d'apprentissage français qui pouvait être tenu pour responsable. Un amendement a été validé dans la loi de validation des ordonnances sur le travail, introduit au sénat et repris directement en commission mixte paritaire, le conseil constitutionnel a été saisi et a validé cette disposition. Si le frein a disparu en France il n'a pas encore disparu dans tous les pays de l'Union européenne. Pour que le système fonctionne, il faut que les chefs d'états, de gouvernement et ministres du travail s'emparent de cette cause.

Le deuxième frein est la validation des acquis de la mobilité. Au moment de la délivrance du diplôme, l'autorité académique devra valider les 6 mois d'enseignement dispensés hors de France et d'expérience professionnelle acquise dans une entreprise qui n'est pas française. Aujourd'hui, ceci n'est pas automatique. C'est en cours d'une manière pragmatique et fait l'objet de discussions avec le ministère du travail. Il serait souhaitable qu'une expérimentation soit mise en place.

La loi a été modifiée en France pour libérer l'apprentissage mais les textes d'application se font attendre et les modalités de financement justifieraient que l'on privilégie les centres de formation d'apprentis qui inscriront la mobilité de leurs apprentis comme une priorité dans leur projet éducatif.

Un avantage de la mobilité est le benchmark. Si un progrès est fait en matière de législation sur le travail des apprentis dans les états membres, ce sera la première pierre de mise en convergence du droit du travail en Europe.

Quelques centaines de jeunes entrent dans ce dispositif de mobilité longue. Il faut remercier la Commission européenne pour Erasmus pro et l'affectation de 400 millions d'euros dans les bourses Erasmus pour les années 2018-2020 avec sur la table à l'attention du Conseil une recommandation pour un contrat unique d'apprentissage Européen avec un dispositif de reconnaissance des acquis de la mobilité. Tout cela est la mise en convergence des diplômes sur le plan européen. Il faudrait toutefois prendre des dispositions de simplification des procédures entre les DG EMPL (emploi, affaires sociales et inclusion) et la DG EAC (éducation, jeunesse, sport et culture). Pour ceux qui sont sur le terrain et demandent à bénéficier des crédits ouverts afin de prendre en charge des dépenses spécifiques à la mobilité entre autres l'encadrement des référents, désignés responsables de la mobilité afin de préparer les jeunes et revoir les programmes.

Erasmus est un fantastique instrument de promotion de l'Union européenne. Il a fêté ses 30 ans. On peut regretter que seulement une demande sur deux soit satisfaite. Demain, les crédits dans le cadre pluri annuel 2021-2027 seront triplés et il faudra également tripler le nombre d'accédants.

Erasmus d'aujourd'hui et de demain, Mme Claire Morel, Chef d'unité « Coopération internationale »
DG EAC, Commission européenne,

Mme Claire Morel remercie M. Jean Arthuis pour sa présentation de la mobilité des apprentis en Europe.

Aujourd'hui, Erasmus est un programme emblématique de l'Europe, qui est devenu une bonne "marque" de l'Europe, Erasmus pro fait partie du programme actuel, Erasmus+. Le programme est tellement populaire qu'il a été copié par d'autres et existe en plusieurs déclinaisons : Erasmus des apprentis, Erasmus pour jeunes entrepreneurs, Erasmus militaire et on parle de créer Erasmus vert pour les agriculteurs. Cela se multiplie à l'infini. Il s'agit d'un des rares programmes européens qui fonctionne si bien et depuis si longtemps. L'idée à la base est assez simple, et le programme a fêté ses 30 ans l'an dernier. Il est rare qu'un programme européen ait une vie aussi longue. Il aura bénéficié à 9 millions de jeunes à travers l'Europe. Pourtant la mobilité étudiante ne concerne que 10 % des étudiants en Europe. L'ambition à l'avenir est de rendre la mobilité accessible à beaucoup plus d'étudiants et de jeunes. Un sondage Eurobaromètre a été organisé il y a quelques années, et quand on a demandé aux citoyens européens quels étaient les symboles de l'Europe, ils ont mentionné l'Euro et Erasmus. On parle même aujourd'hui d'une génération Erasmus.

L'éducation, à travers le programme Erasmus, est devenue une priorité au niveau européen : la Commission a proposé de doubler son budget pour la période 2021-2027. Sans entrer dans des explications techniques, cela permettrait de tripler le nombre de mobilités des jeunes.

Au niveau européen, la question de l'éducation devient un thème prioritaire des politiques européennes, et pour la première fois lors du sommet social de Göteborg en novembre 2017, les chefs d'état ont parlé d'éducation et se sont engagés à créer un Espace Européen de l'Education d'ici à 2025 où la mobilité deviendrait une réalité pour tous et où les qualifications seraient reconnues automatiquement. On est assez loin de cela pour l'instant. Il est intéressant de noter que l'éducation n'est pas un domaine de compétence de l'Union européenne. Or un programme comme Erasmus a du succès alors que l'Union Européenne n'a pas de compétences, que l'éducation est une compétence exclusivement nationale, que l'Europe ne peut pas agir sur le contenu des programmes ni sur l'organisation des études. Le rôle de l'Union est d'apporter une valeur ajoutée, d'adresser des défis communs à tous les pays, comme la formation des enseignants ou l'innovation en matière de développement des curricula.

Erasmus + représente beaucoup plus que la mobilité et va bien au-delà de l'enseignement supérieur. Erasmus+ commence avec l'éducation pré-scolaire, priorité au niveau européen, et s'étend jusqu'à la formation des adultes : il touche également la formation professionnelle, les universités (le plus gros du budget) mais aussi la formation informelle : le soutien aux associations de jeunes, à la société civile, et il concerne même le sport ; d'ailleurs, dans la future version du programme, on proposera par exemple la mobilité des coaches et des athlètes.

Erasmus+ a également une dimension internationale étant donné que l'on peut désormais faire sa mobilité Erasmus en dehors de l'Union Européenne et faire venir des étudiants et des enseignants des quatre coins du monde. Le programme finance également des master conjoints « Erasmus Mundus » à travers desquels des étudiants venus du monde entier peuvent recevoir une bourse pour faire la

totalité d'un master conjoint. Ces bourses d'excellence permettent d'attirer des étudiants brillants vers l'Europe.

Il ne faut pas perdre de vue la dimension de coopération institutionnelle avec des partenariats entre universités, écoles, et le monde du travail. Bien entendu Erasmus est une goutte d'eau dans l'océan – mais une goutte utile- avec un budget assez réduit aujourd'hui (de 15 milliards d'Euro pour 7 ans). Dans le cadre des prochaines perspectives financières, la Commission européenne a proposé un doublement du budget qui passerait à 30 milliards

Erasmus+ ne peut pas résoudre tous les problèmes auxquels l'Union fait face en matière d'éducation.

Mme Morel saisit l'occasion pour mentionner les défis auxquels les systèmes éducatifs en Europe font face :

- Manque d'égalité des chances, système toujours inégalitaire, impact de la situation socio-économique des parents sur la réussite scolaire. Les enfants issus de familles de migrants ont plus de difficulté pour avoir accès à l'éducation et quittent le système scolaire plus tôt que les autres,
- Résultats de l'étude PISA, comparaison internationale de l'OCDE, montrent que 20 % des jeunes européens de 15 ans n'ont pas le niveau de base requis en lecture, en sciences et en mathématiques, et la situation empire au lieu de s'améliorer,
- Manque d'adéquation entre les besoins du marché de l'emploi, le chômage des jeunes qui est préoccupant,
- Bien que, d'après les résultats PISA, les filles réussissent mieux que les garçons, elles sont sous représentées dans les domaines scientifiques (filières d'ingénieur au niveau européen, seulement 27 % de filles et dans les professions scientifiques, seulement 20 %), problème qu'on essaie d'adresser au niveau européen en promouvant les filières scientifiques auprès des filles.

Erasmus + ne pourra pas résoudre tous ces problèmes, mais il permet aux jeunes de développer des compétences à travers la mobilité, des compétences très appréciées par les employeurs notamment, la communication interculturelle, les langues étrangères, la pensée critique, la tolérance, la curiosité, la capacité à apprendre : tout cela est développé par la mobilité du programme Erasmus+.

Des études d'impact sont faites régulièrement, qui montrent que les étudiants Erasmus ont deux fois plus de chance de trouver un emploi que les autres. Le système de stage qui a été introduit il y a quelques années renforce encore l'employabilité des étudiants.

L'impact du programme se ressent aussi sur la qualité du système éducatif, car les enseignants qui doivent accueillir des étudiants étrangers, doivent comparer le contenu de leur curricula, adapter leur façon d'évaluer les élèves, s'ouvrir à l'international et cela a une conséquence positive sur la qualité de l'enseignement.

Le Processus de Bologne a bénéficié d'Erasmus, qui a permis de comparer les systèmes universitaires et de créer une structure de diplômes comparables à travers l'Europe, grâce à la mobilité des étudiants.

Notons aussi la dimension citoyenne des programmes : les jeunes qui sont passés par Erasmus ont un sens plus développé de la citoyenneté européenne, sont plus impliqués dans la vie démocratique de leur pays, notamment ceux qui ont participé à des actions de volontariat, l'une des composantes d'Erasmus+.

La possibilité de faire du volontariat, le lancement du « Corps européen de solidarité », développent la dimension de citoyenneté, la volonté des jeunes de contribuer à leur communauté, voire la communauté internationale

Erasmus de demain : la Commission est en train de négocier avec le Parlement et le Conseil le futur Erasmus dont l'une des priorités sera l'inclusion, car Erasmus est encore trop souvent considéré comme programme élitiste. Un effort pour atteindre les jeunes issus des milieux défavorisés est essentiel.

Parmi les priorités du futur programme, il faut aussi mentionner l'enseignement virtuel, et les mobilités virtuelles qui ne remplaceront bien entendu pas les mobilités "physiques" mais les jeunes qui participent à des mobilités virtuelles sont plus enclin à faire une mobilité physique par la suite, et cela permet d'atteindre des publics qui n'auraient pas été atteints autrement.

Enfin la simplification, qui était un mot d'ordre du programme actuel, continuera à l'être dans le cadre du futur programme.

Tables rondes citoyennes

Education et apprentissage, Jérémie Requis,

Nous sommes partis du premier constat que l'éducation était gérée par une administration l'« Education nationale » mais que l'apprentissage est plus lié au monde de l'entreprise. Ceci fait écho aux propos de M. Jean Arthuis sur les difficultés de mise en œuvre du projet pilote sur la mobilité des apprentis face aux séparations des administrations. Un des enjeux qui peut être porté au niveau de l'Union européenne est la réconciliation entre le monde académique et le monde professionnel, afin de favoriser l'inclusion sociale, l'emploi et in fine l'intégration européenne et le marché unique.

Deuxième constat, la vision de l'apprentissage est très différente d'un Etat membre à un autre. On parle depuis longtemps de relancer l'apprentissage en France et de s'inspirer du modèle allemand. Comment mettre en œuvre cette réconciliation "étude/emploi" et rendre l'apprentissage attrayant ? Cela passe par une revalorisation de l'image de l'apprentissage par de meilleurs salaires, des actions de communication, d'information sur les métiers, sur la valorisation des filières.

Comment l'Union européenne peut-elle aider et agir ?

En apportant, au-delà d'un soutien financier, une méthode et un cadre de valorisation à l'échelle européenne. Des clefs de succès il y en a, y compris en France : il faut arrêter d'opposer l'apprentissage comme voie professionnelle de « déclassement » et les filières nobles, dites "académiques". Par exemple, des structures comme les « Compagnons du devoir » sont basées sur la fraternité et un socle commun. Elles jouissent d'une image positive et valorisent les carrières et la mobilité. Il convient également d'améliorer la perception de l'apprentissage vers une logique de filière "métier" qualitative ou même élitiste (métier noble ou rare, savoir-faire ancestral, etc.). Durant cette période d'apprentissage, les élèves se retrouvent autour de valeurs communes qu'ils partageront durant le reste de leur vie professionnelle. La constitution de réseaux professionnels transnationaux et européens est une piste à explorer, tout comme la mise en place de mécanisme d'entraide et de solidarité, en prenant en compte la spécificité et l'ultra-spécialisation des métiers et des savoir-faire.

Comment mettre en valeur une mécanique positive pour que l'apprentissage puisse être un attrait et une solution en Europe et en France ?

On pourrait commencer par envisager un contrat d'apprentissage commun au niveau européen, et décliné par branches. Ces modèles de contrats seraient l'aboutissement de discussion et de négociations entre les acteurs économiques, sociaux, académiques, les représentants des salariés et du patronat. Les structures existantes au niveau européen peuvent lancer cet élan. Ainsi, si cette

démarche s'initiait pour quelques branches qui formuleraient des propositions, petit à petit, on pourrait avoir véritablement une architecture qui valorise l'apprentissage dans tous les États membres.

Education et bienveillance (nouvelles pédagogies), Lucy Swan

Nous avons pris pour base de réflexion la publication du moniteur de l'éducation et de la formation de l'Union européenne 2018 qui fait le bilan de différents éléments au niveau européen. Un des bilans est que l'on est encore loin de nos critères de références et objectifs par rapport au décrochage scolaire et à la proportion d'enfants de 15 ans qui aient une connaissance de la lecture, des maths et des sciences

Est-ce que les nouvelles pédagogies peuvent atteindre ces objectifs ?

La réponse est clairement oui. Car si on apprend dans la joie et la bienveillance, si on se sent bien, ce qui est l'objectif des nouvelles pédagogies, on apprend mieux. Il y a des recherches qui le démontrent.

Mais comment faire ?

Souvent les structures et les programmes ne sont pas adaptés à ces nouvelles pédagogies, aux libertés que l'on devrait donner à l'enfant, à l'écoute de l'enfant. Les bâtiments et les établissements ne sont pas adaptés, les professeurs ne sont pas prêts, parfois les professeurs ont peur de ces nouvelles pédagogies et de perdre le contrôle de leur classe, alors que souvent c'est le contraire.

Les enseignants devraient pouvoir offrir plus de liberté aux élèves et être en mesure d'être à l'écoute et plus flexibles dans la façon dont ils enseignent puisque aujourd'hui les enfants passent plus de temps avec les enseignants qu'avec leur famille. Il est donc indispensable de se focaliser sur les enseignants. Ces nouvelles pédagogies sont souvent des établissements privés et on revient à la question de l'inclusion. Des enfants, en difficulté d'apprentissage pour diverses raisons, mais de surcroît issus de familles défavorisées, auraient besoin de ces nouvelles pédagogies mais n'y ont pas accès puisque dispensés dans des établissements privés et payants. Les nouvelles pédagogies devraient donc être proposées dans les établissements publics traditionnels dans une dimension égalitaire.

Que peut-on faire au niveau européen ?

Si l'Union européenne n'a pas de compétence en matière d'éducation sur les structures et les programmes, elle pourrait faire plus au niveau échanges de bonnes pratiques. Un réseau européen composé de 500 mille enseignants existe : « etwinning ». Plus d'échanges pourraient contribuer à promouvoir ces nouvelles pédagogies et devraient être encouragés.

<https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>

Education et citoyenneté européenne, Claire Genta

Définition du terme « citoyenneté », nous proposons d'aller au-delà de la notion juridique de citoyenneté pour aborder une notion plus philosophique. La définition philosophique permet de faire référence à un sentiment d'appartenance, à une identité. « Je me sens citoyen parce que j'appartiens à une cité et je vais participer à la vie de ma cité ». Quand on parle de citoyenneté européenne, il s'agit de donner du sens au projet européen et de créer une identité, un sentiment européen chez de futurs citoyens.

Doit-on considérer l'école comme un lieu d'intégration ?

Oui, dans le sens où l'école ne se contente pas d'instruire l'enfant, elle l'éduque également. Elle ne peut pas et ne doit pas remplacer la famille et les parents, mais elle a un rôle d'éducation des enfants et doit susciter un intérêt pour la citoyenneté. Quelle est ma place d'individu vis-à-vis de mes pairs ? Quelle est ma place dans la communauté dans laquelle j'appartiens ? Si toutefois on arrivait à imprimer cela à un enfant : « je fais partie d'une communauté et je suis capable d'agir pour le bien de ma communauté, cela m'intéresse et il est dans mon intérêt de le faire ». Alors il sera plus facile plus tard pour un enfant d'intégrer cette dimension à un territoire plus large et une communauté plus large. L'école a le pouvoir de le faire.

En Belgique, le cours « philosophie et citoyenneté » a remplacé le cours « morale laïque ». Le cours « morale laïque » était contesté car il s'inscrivait en opposition au cours de « religion » alors qu'il n'était pas question d'imposer aux enfants un point de vue particulier. En France, le cours « philosophie et citoyenneté » n'existe pas mais on pourrait faire valoir que cet enseignement pourrait être dispensé aux enfants de façon transversale. Nommer un cours avec le vocable « citoyenneté » pourrait susciter la curiosité d'un enfant, donner un contenu à la notion, un peu plus concret pour un élève ou un étudiant.

Au retour de leur expérience, quand on demande aux étudiants d'évaluer la question de la « citoyenneté européenne » c'est l'un des volets les moins bien côtés du volet Erasmus. Les étudiants, qui ne sont pas sensibilisés à la question de la citoyenneté avant leur départ, ne retirent pas le profit qu'ils pourraient en retirer eu égard à la citoyenneté. Le volet citoyenneté leur a échappé dès le départ parce qu'ils n'y ont pas songé. Alors que si on avait créé de l'intérêt chez les plus jeunes apprenants, peut être que le retour des étudiants, à l'issue de leur période Erasmus, serait plus intéressant au moment de quoter ce volet citoyenneté du programme Erasmus.

Un autre volet est l'opinion publique européenne. Un cours pourrait être proposé afin d'assurer une meilleure maîtrise des techniques d'information, de communication et des médias. Faire en sorte que les enfants soient des lecteurs ou auditeurs plus avertis, capables d'analyser les données fournies par les médias avec plus de recul et capables de se faire leur propre opinion.

Education et Emploi, Pauline Tawil

Constat: Bien que l'éducation et l'emploi restent des compétences essentiellement nationales, ces questions ont une dimension européenne très prononcée (libre circulation des travailleurs, santé économique de l'UE, etc.). Or le constat est le suivant au niveau européen : dans de nombreux pays les taux de chômage atteignent des niveaux élevés quand, dans le même temps, des centaines de milliers de postes restent à pourvoir.

Que faire au niveau européen ?

Nous avons abordé trois points lors de notre discussion:

1/ Orientation

Il est tout d'abord apparu que les élèves devaient être mieux orientés dès le secondaire en y intégrant une dimension européenne.

La solution possible serait de mieux informer les élèves et les étudiants entre 16 et 25 ans en leur donnant accès aux informations suivantes (rôle des conseillers d'orientation):

- Informations concernant les secteurs en demande dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne (statistiques et analyses)
- Informations résumant l'ensemble des programmes d'échange à portée des élèves et étudiants (échanges linguistiques, culturels, professionnelles, etc.)

2/ Adéquation entre enseignement et marché de l'emploi

Au niveau européen, il existe des programmes qui permettent à des étudiants et jeunes diplômés de faire des stages en entreprises à l'étranger. Les informations sur ces programmes devraient être clairement mises à disposition de ces étudiants/jeunes diplômés, notamment dans les pays où les liens entre l'université et le monde du travail sont faibles (la France par exemple).

3/ Digitalisation et transformation du monde du travail

Afin de faire face aux bouleversements à venir du fait de la digitalisation de l'économie, il nous semble impératif que les pays de l'Union européenne partagent réflexions et solutions en terme de formation initiale et continue.

- Formation initiale : Une réunion du Conseil Européen devrait être consacrée à la question des besoins de formation initiale à l'heure de la digitalisation de l'économie et de son impact sur le monde du travail. Il est en effet primordial que les enfants/étudiants d'aujourd'hui acquièrent des compétences humaines et intellectuelles indispensables aux métiers de demain (esprit analytique, créativité, travail en équipe, communication, etc.). Il ne s'agit plus seulement d'avoir des connaissances mais des compétences que ne pourront pas imiter les algorithmes.
- Formation continue : Tout au long de notre vie professionnelle, nous allons de plus en plus être amenés à changer d'entreprise/d'organisations/de métiers. Il est donc nécessaire que les systèmes de protection sociale s'adaptent pour faire face à ce nouveau type de "risques". Là aussi, un échange au niveau européen pourrait être utile afin de partager les meilleures idées.

Education et inclusion, Amory Lumumba
--

L'inclusion pour les personnes en situation de handicap dans la sphère éducative est un sujet transversal. Cela touche tant aux notions essentielles de citoyenneté qu'aux questions de l'emploi sans oublier les problématiques de mobilité.

Toutefois, la table ronde a permis de rappeler que le handicap en chaise roulante ne représente que 4% de la population dont il est question et qu'il est donc important de ne pas se focaliser sur les challenges spécifiques à ce cas de figure.

La table ronde a soulevé deux types de propositions : des propositions visant au changement des mentalités ainsi que des propositions plus techniques. Le tout en gardant la perspective de l'échelle européenne.

Nous préconisons des campagnes de sensibilisation dès le plus jeune âge via des supports pédagogiques illustrés.

D'une part pour les enfants afin de leur faire comprendre la différence chez l'autre et d'autre part chez les parents afin que la reconnaissance du handicap soit faite plus rapidement. Il est crucial d'améliorer l'identification des personnes en situation de handicap car plus vite ils sont pris en charge et plus on augmente leur chance d'insertion dans la société.

Bien sûr, le corps enseignant doit être formé à gérer tous types de handicap. Si il ne l'est pas, il est nécessaire de passer par la formation continue pour garder à jour nos fonctionnaires de l'éducation.

La table ronde note un problème de communication concernant la diffusion des droits des personnes en situation de handicap.

De plus, elle prend parti pour la minimisation des écoles spécialisées, vécu comme de véritable "ghetto" qui isolent les enfants d'une intégration sociale pourtant vitale à leur développement en tant qu'individu et citoyen.

Investir dans l'innovation technologique et la rendre accessible au plus grand nombre est un enjeu majeur.

La politique de mobilité doit être globale et dépasser le simple trajet vers les lieux d'éducation.

Enfin, il faut mettre en place une plateforme à l'échelle européenne véhiculant les bonnes pratiques tout en faisant attention à la transposition automatique qui ne tiendrait pas compte des différences culturelles entre les Etats.

Education et mobilité, Claire Morel

Attention particulière portée sur la question des jeunes issus de milieux défavorisés qui sont moins représentés parmi les jeunes qui participent aux actions de mobilité.

On constate une grande démocratisation de l'enseignement supérieur, mais malgré cela les jeunes issus de milieux défavorisés sont moins représentés dans les programmes de mobilité peut-être parce qu'il y existe une forme d'auto censure (la mobilité n'est pas pour moi) et ne participent pas aux sessions d'informations. Le niveau des bourses n'est pas assez élevé et ne couvre pas tous les frais engendrés par la mobilité.

Les étudiants de milieux défavorisés comptent beaucoup sur l'entraide et la famille. Ils comptent sur leurs réseaux locaux et ces réseaux-là n'existent pas à l'étranger, ce qui serait un frein à leur participation aux programmes de mobilité. Les programmes européens ne sont pas assez connus dans les universités.

Critique sur la complexité des dossiers de candidature.

L'impression est que c'est aux écoles et aux étudiants de s'adresser à la Commission Européenne, alors que les fonctionnaires européens ne vont pas vers les potentiels bénéficiaires des programmes. Que la quête n'était que dans un sens. Idée d'avoir un ambassadeur Erasmus dans chaque structure : école, université. Un ambassadeur qui pourrait parler en terme positif d'Erasmus, qui pourrait provenir d'un milieu défavorisé et pourrait apporter son témoignage. Il/ elle pourrait expliquer comment il/elle a réussi à surmonter ses difficultés.

Un autre frein à la mobilité est le manque de connaissance des langues étrangères. Pour attirer des étudiants étrangers, de nombreuses universités ou hautes écoles développent des programmes en anglais, ce qui appauvrit le contenu de l'enseignement., L'un des points positifs de la mobilité est de pouvoir apprendre une nouvelle langue - et pas seulement l'anglais. On se dirige vers une uniformisation et une standardisation de l'enseignement à cause de anglais.

Propositions :

- Augmenter le niveau des bourses (selon le quotient familial).
- Couvrir le différentiel engendré par la mobilité.
- Encourager les journalistes afin de parler d'Erasmus, afin que l'information passe mieux
- Ambassadeur Erasmus dans chaque école

Education et multilinguisme, Marie-Laure Lulé

La modalité de nos échanges s'est fondée sur nos expériences personnelles et celles de nos enfants à l'école i.e. belge, luxembourgeoise, néerlandaise, américaine, française et européenne autour de la question : Comment est vécu le multilinguisme dans l'éducation scolaireN?

Dans les points positifs communs aux participants :

- Le multilinguisme est une ouverture à la diversité.
- L'immersion linguistique est une expérience à vivre : avoir cours de sport, cours de géographie dans une langue autre que celle d'usage ou d'enseignement.
- La mobilité linguistique en primaire ou secondaire à travers les voyages scolaires à l'étranger est indispensable.
- Le multilinguisme permet une meilleure intégration et une plus grande confiance en soi, en développant ses talents linguistiques dans une langue qui n'est pas celle de l'apprentissage surtout pour des primo arrivants européens ou non européens.

Dans les points négatifs communs aux participants :

- L'expérience du multilinguisme n'est pas une priorité scolaire dans les 'grands' Etats membres
- L'apprentissage d'une ou des langues intervient trop tardivement dans le cursus scolaire
- La maîtrise d'une langue à l'oral s'accompagne souvent d'une faible maîtrise de cette langue à l'écrit

Objectif idéal de l'atelier : offrir aux élèves l'apprentissage d'au-moins 3 langues au cours d'une scolarité.

En 2018, dans le monde, 6 milliards d'êtres humains parlent 3 langues.

Objectif primordial de l'atelier : Donner le goût des langues à l'école le plus tôt possible

Comment ?

- Encourager les tables de conversation dans une langue non-enseignée ex-cathedra en primaire et secondaire avec des élèves-professeurs ou des parents locuteurs naturels
- Développer au maximum les summer-school 'Europa School' ou 'mini Erasmus' dès 12 ans càd envoyer les enfants à l'étranger via des financements nationaux, européens i.e. fonds social, Feder et privés (ex mutuelles), organisées par l'école ou les colonies de vacances.
- Créer un Erasmus des élèves-professeurs (pas des professeurs !) durant leurs 4 ans de formation, à savoir partir durant leur cursus pour enseigner leur langue en immersion linguistique à des élèves d'un autre pays.
- Valoriser l'acquisition des langues via internet avec des cours ex cathedra pour poser les acquis (dès 12ans)
- Impliquer au sein des écoles et localement les instituts, centres culturels, consulats, associations diverses dans le maintien et la maîtrise d'une langue d'Europe.
- Revaloriser l'enseignement à distance des langues comme outil de soutien aux professeurs de langues dans les Etats membres
- Créer un passeport langues pour les moins de 18 ans afin de valider leur niveau linguistique, comme un permis ou un pass ski (émoticons drapeaux des langues)

SYNTHESE/PROPOSITIONS

Toutes les interventions de ces tables rondes se rejoignent pour faire un cursus d'éducation de l'enfant des premiers mois jusqu'à son entrée dans la vie active.

Apprentissage

- Apporter, au-delà d'un soutien financier, une méthode et un cadre de valorisation à l'échelle européenne,
- Améliorer la perception de l'apprentissage vers une logique de filière "métier" qualitative ou même élitiste,
- Constituer des réseaux professionnels transnationaux et européens ainsi que des mécanismes d'entraide et de solidarité,
- Mettre en place un contrat d'apprentissage commun au niveau européen, et décliné par branches.

Bienveillance

- Offrir une formation adaptée des enseignants,
- Mettre en adéquation des structures scolaires,
- Développer une démarche inclusive dans une dimension égalitaire,
- Développer un réseau de bonnes pratiques dans l'Union européenne

Citoyenneté

- Considérer l'école comme un lieu d'intégration qui doit susciter un intérêt pour la citoyenneté,
- Dispenser un cours « philosophie et citoyenneté » dispensé aux enfants de façon transversale,
- Dispenser un cours « opinion publique européenne », techniques d'information, communication et médias.

Emploi

- Renforcer le rôle du conseiller d'éducation Offrir une orientation aux élèves dès le secondaire en intégrant une dimension européenne,
- Informer sur les secteurs en demande dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne,
- Informer sur l'ensemble des programmes d'échange à portée des élèves et étudiants,
- Informations sur les stages en entreprise à l'étranger,
- Partager réflexions et solutions en termes de formations initiale et continue entre Etats membres,
- Formation initiale : Une réunion du Conseil Européen devrait être consacrée à la question des besoins de formation initiale à l'heure de la digitalisation de l'économie ,
- Formation continue : Adapter les systèmes de protection sociale pour faire face aux nouveaux risques au niveau européen.

Inclusion

- Organiser des campagnes de sensibilisation dès le plus jeune ,
- Former le corps enseignant à la reconnaissance du handicap, et
- Adapter la formation en cours de carrière,
- Améliorer la communication sur les droits des personnes en situation de handicap,
- Réduire le nombre d'école des écoles spécialisées,
- Investir dans l'innovation technologique et la rendre accessible au plus grand nombre,
- Développer la politique de mobilité,
- Mise en place d'une plateforme de bonnes pratiques à l'échelle européenne.

Mobilité

- Renforcer la communication sur les programmes européens dans les universités,
- Porter une attention particulière sur les jeunes issus de milieux défavorisés,
- Augmenter le niveau des bourses (selon le quotient familial),
- Couvrir le différentiel engendré par la mobilité,
- Encourager les journalistes à parler d'Erasmus,
- Nommer un Ambassadeur Erasmus dans chaque école

Multilinguisme

- Encourager les tables de conversation dans une langue non-enseignée ex-cathedra en primaire et secondaire avec des élèves-professeurs ou des parents locuteurs naturels,
- Développer au maximum les summer-school 'Europa School' ou 'mini Erasmus' dès 12 ans càd envoyer les enfants à l'étranger via des financements nationaux, européens i.e. fonds social, Feder et privés (ex mutuelles), organisées par l'école ou les colonies de vacances,
- Créer un Erasmus des élèves-professeurs durant leurs 4 ans de formation,
- Valoriser l'acquisition des langues via internet avec des cours ex cathedra pour poser les acquis (dès 12ans),
- Impliquer au sein des écoles et localement les instituts, centres culturels, consulats, associations diverses dans le maintien et la maîtrise d'une langue d'Europe,
- Revaloriser l'enseignement à distance des langues comme outil de soutien aux professeurs de langues dans les Etats membres,
- Créer un passeport langues pour les moins de 18 ans afin de valider leur niveau linguistique, comme un permis ou un pass ski.